

# RH : L'ÉVALUATION DES RISQUES & SA TRANSCRIPTION DANS LE DOCUMENT UNIQUE



## INTRODUCTION

L'obligation de sécurité imposée à l'employeur s'est durcie ces dernières années. La performance de l'entreprise est étroitement liée au bien être des salariés. Il est donc nécessaire pour l'employeur d'identifier les risques susceptibles d'apparaître dans son entreprise et d'anticiper ces derniers par la mise en place d'un plan de prévention en vue de protéger ses intérêts et ceux des salariés.

## PUBLIC :

Animateurs ou responsables prévention souhaitant participer activement à la démarche d'évaluation des risques professionnels.

**DURÉE :** 14 heures.

## OBJECTIFS :

Identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement.  
Mettre en place un plan d'actions de prévention afin de diminuer ces risques.

## PROGRAMME :

Identification des risques et classement.  
Formalisation par la réalisation du support.  
Suivi du support.  
Information et utilisation du document unique avec les acteurs institutionnels et les instances représentative du personnel.

## Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.  
Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.  
Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

## Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.  
Accompagnement à l'élaboration, à la mise à jour, à la communication selon le type d'accompagnement possible sur demande  
De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.  
Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.  
Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.  
Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.